



**CP BORGIO**

## **Commission De Discipline: A quand la privation de dessert ?**

BORGIO, le 29 Novembre 2024

Ce 28 novembre était le jour du passage devant la commission de discipline de la détenue qui avait menacé de représailles extérieures notre collègue de la MAF.

**A l'issue, La sanction est hallucinante !**

**Seulement une interdiction d'accéder aux activités pendant 15 jours !**

La direction locale voudrait-elle passer pour le bon élève en appliquant à la "sauce corse" Le décret n° 2024-1062 du 25 novembre 2024 relatif à la procédure alternative aux poursuites disciplinaires applicable aux personnes détenues majeures et modifiant le code pénitentiaire ?

**L'UFAP UNSa Justice** dénonce une sanction totalement inadaptée sachant que l'agent a déposé plainte au vu de la gravité des propos et que la détenue ne participe quasiment jamais aux activités...

**L'UFAP UNSa Justice** dénonce l'incohérence de notre Direction concernant cette sanction puisque dans un premier temps, le transfert de cette détenue avait été demandé.

***Une aussi faible sanction, de la part de la direction, va encourager nos pensionnaires à continuer de menacer les personnels!***

***Pour l'UFAP UNSa Justice , il est inadmissible, qu'une fois de plus la direction privilégie le bien être de la population pénale au détriment de celui des personnels.***

Le secrétaire local **UFAP UNSa Justice**